



Autoroute 30 en partenariat public-privé

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

15 décembre 2017 – 14 décembre 2018



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE	2
3. REVENUS DE PÉAGE	5
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN	6
4.1 GESTION DE LA CIRCULATION	6
4.2 INSPECTIONS	7
4.3 TRAVAUX	8
5. SERVICE À LA CLIENTÈLE	9
5.1 PORTRAIT DES COMPTES CLIENTS	9
5.2 PLAINTES.....	11

ANNEXE 1 - GRILLE TARIFAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2018 AU 31 JANVIER 2019



1. INTRODUCTION

A30 Express est le partenaire privé responsable de l'autoroute 30 entre Vaudreuil-Dorion et La Prairie.

Une Entente de partenariat public-privé a été signée le 25 septembre 2008 entre A30 Express et le ministère des Transports du Québec (Ministère). Cette entente a pour objet la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement en partenariat public-privé (PPP) de l'autoroute 30, de même que la responsabilité de certains tronçons routiers complémentaires et l'exploitation d'un poste de péage, et ce, pendant 34 ans.

La construction de la partie ouest de l'autoroute 30 a été confiée à l'entreprise A30 Express. Elle totalise 42 kilomètres et a été réalisée entre 2008 et 2012. La route s'étend de Vaudreuil-Dorion à Châteauguay, sur une distance d'environ 35 kilomètres. Une section de 7 kilomètres s'ajoute à ces 35 kilomètres, permettant de rejoindre la route 201 dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Ces nouveaux tronçons de l'autoroute 30 comptent notamment :

- 2 échangeurs autoroutiers et 8 échangeurs routiers;
- 30 ponts d'étagement et ponts;
- 1 poste de péage de 14 voies avec guérites (7 par direction);
- 32 ouvrages d'art;
- 1 tunnel;
- 1 station de pompage; et
- 1 passerelle de piste cyclable.

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, le Ministère a également confié à A30 Express l'exploitation et l'entretien de 29 kilomètres de l'autoroute 30 entre Châteauguay et La Prairie. Cette section a été construite par le Ministère et la gestion a été transférée à A30 Express le 1^{er} avril 2012.

Elle comprend notamment :

- 31 ponts d'étagement et ponts;
- 1 station de pompage; et
- 3 échangeurs majeurs (A-730, A-930 et A-15).

La partie nouvellement construite de l'autoroute 30, y compris le poste de péage, est officiellement ouverte à la circulation depuis le 15 décembre 2012. A30 Express est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute pour une période de 30 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2042.

Le présent rapport présente des informations générales relatives à l'ensemble des activités d'entretien et d'exploitation pour l'année d'opération d'A30 Express, s'étendant du 15 décembre 2017 jusqu'au 14 décembre 2018.

2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE

En 2018, le nombre moyen de véhicules empruntant chaque jour la section à péage de l'autoroute 30 s'élève à près de 23 300, représentant un nombre annuel total de 8,5 millions de véhicules.

Les véhicules de catégorie 2 (230 cm et plus) représentent 16 % de l'ensemble des véhicules qui franchissent le péage. Le nombre de véhicules de catégorie 2 empruntant le poste de péage est en moyenne de 3 600 par jour.

Trois méthodes de paiement sont acceptées au poste de péage de l'autoroute 30 : l'argent comptant, la carte de crédit et le transpondeur. En 2018, le mode de paiement privilégié par les utilisateurs est l'argent comptant, représentant 45,2 % de l'ensemble des transactions. Les paiements réalisés par les détenteurs de transpondeur représentent 34,4 % des transactions, alors que les paiements par carte de crédit constituent 20,4 % de l'ensemble des transactions.

Il est possible de remarquer une forte saisonnalité dans la fréquentation de l'autoroute 30, puisque l'achalandage durant la saison estivale est particulièrement élevé en comparaison avec celui enregistré durant la saison hivernale.

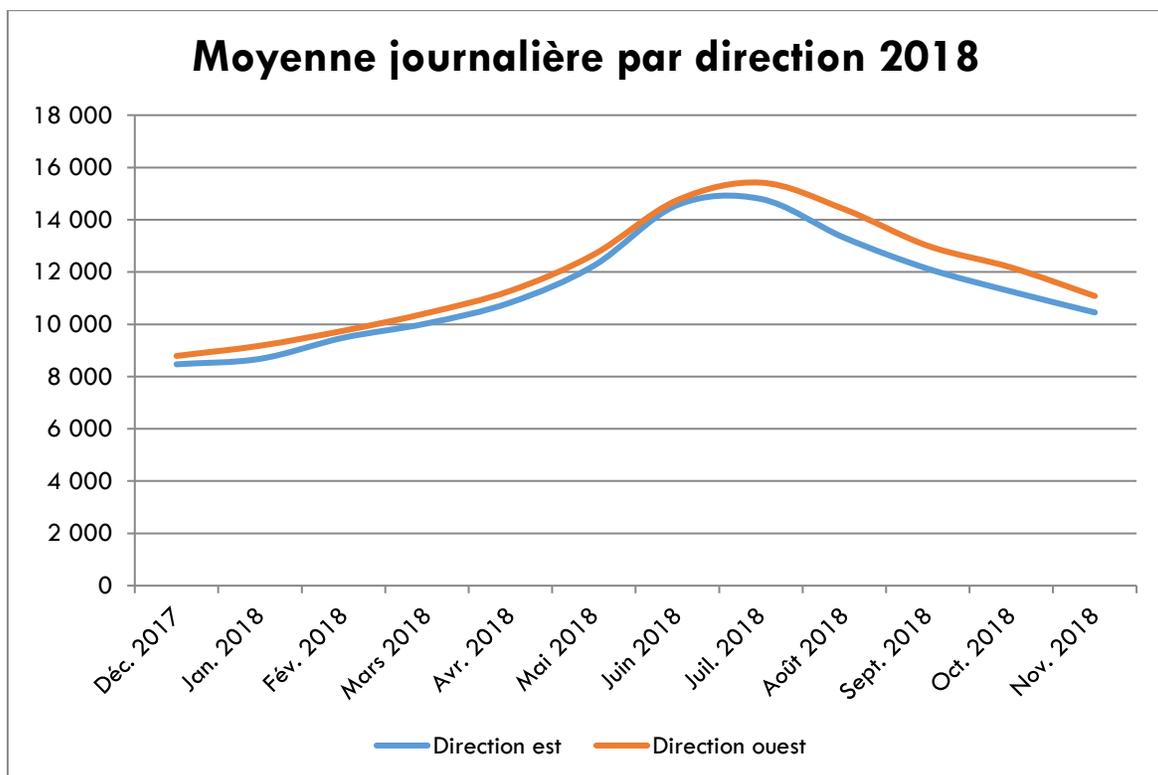
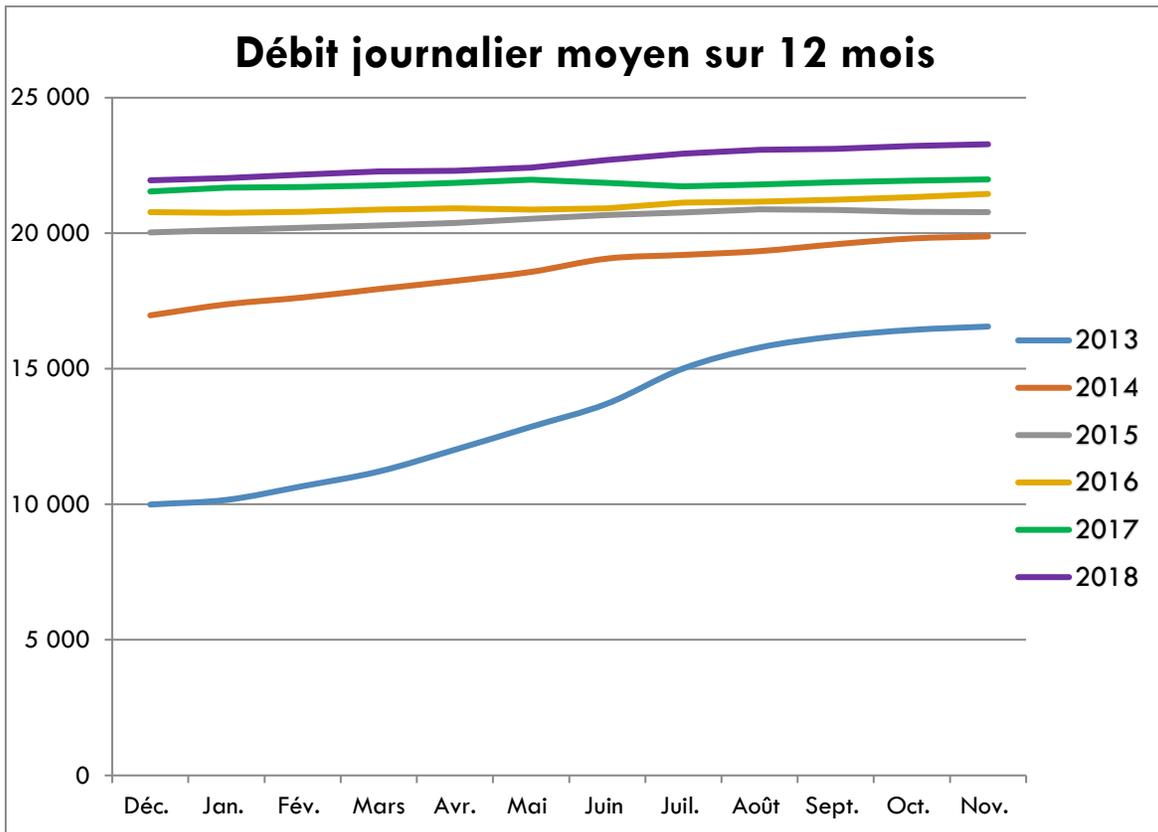
Les tableaux et graphiques suivants fournissent des informations détaillées ainsi qu'une représentation visuelle de l'achalandage au poste de péage de l'autoroute 30.

Portrait de l'achalandage 2018					
Mois**	Achalandage mensuel total	Achalandage quotidien moyen	Achalandage mensuel en direction est	Achalandage mensuel en direction ouest	DJMA*
Déc. 2017	535 001	17 258	262 548	272 453	21 953
Jan. 2018	553 564	17 857	269 018	284 546	22 031
Fév. 2018	538 659	19 238	265 581	273 078	22 163
Mars 2018	634 309	20 462	311 035	323 274	22 278
Avr. 2018	663 333	22 111	324 920	338 413	22 303
Mai 2018	772 325	24 914	379 527	392 798	22 417
Juin 2018	879 391	29 313	436 880	442 511	22 703
Juil. 2018	936 608	30 213	458 627	477 981	22 939
Août 2018	859 070	27 712	412 651	446 419	23 078
Sept. 2018	753 783	25 126	363 741	390 042	23 117
Oct. 2018	726 168	23 425	348 862	377 306	23 219
Nov. 2018	645 963	21 532	313 565	332 398	23 283
Total	8 498 174	23 283***	4 146 955	4 351 219	

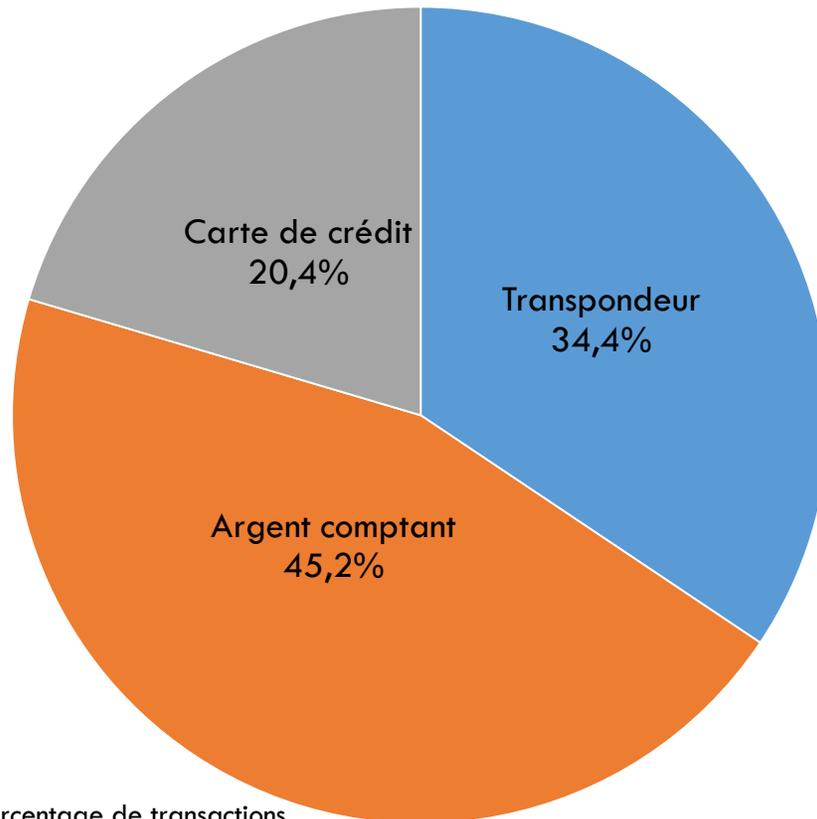
* DJMA signifie ici Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens

** Ce calendrier de décembre à novembre correspond à l'année d'exploitation

*** Moyenne pour l'année d'exploitation (achalandage annuel total divisé par 365 jours)



Transaction par mode de paiement 2018**



** Exprimé en pourcentage de transactions



3. REVENUS DE PÉAGE

Le 1^{er} février 2018, en vertu de l'Entente de partenariat entre A30 Express et le Ministère, le tarif au poste de péage est demeuré le même soit à 1,40 \$ par essieu pour les véhicules de catégorie 1 (moins de 230 cm) et le tarif pour les véhicules de catégorie 2 est passé de 2,05 \$ à 2,10 \$ par essieu.

Les véhicules de catégorie 1 munis d'un transpondeur bénéficient d'une réduction de 0,10 \$ par transaction. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les véhicules électriques éligibles bénéficient d'un rabais de 100% sur le montant du péage.

L'Entente de partenariat intervenue entre le Ministère et A30 Express prévoit que les revenus de péage sont partagés à parts égales entre les parties lorsqu'ils excèdent le seuil annuel convenu. En 2018, le seuil de partage des revenus était de 7,6 M \$.

La part recueillie par le Ministère a été de 12,5 M \$. En 2017, ce montant s'établissait à 11,3 M \$. Depuis l'ouverture du poste de péage de l'autoroute 30, le Ministère a reçu un montant cumulatif total de 54,2 M \$. Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et l'immatriculation, des revenus de péage, etc.

En annexe de ce rapport, vous trouverez la grille tarifaire en vigueur en 2018 (du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019). Ladite grille a été publiée dans la Gazette officielle du Québec le 10 janvier 2018. La [publication du 10 janvier 2018](#) est également disponible sur le site des Publications du Québec.

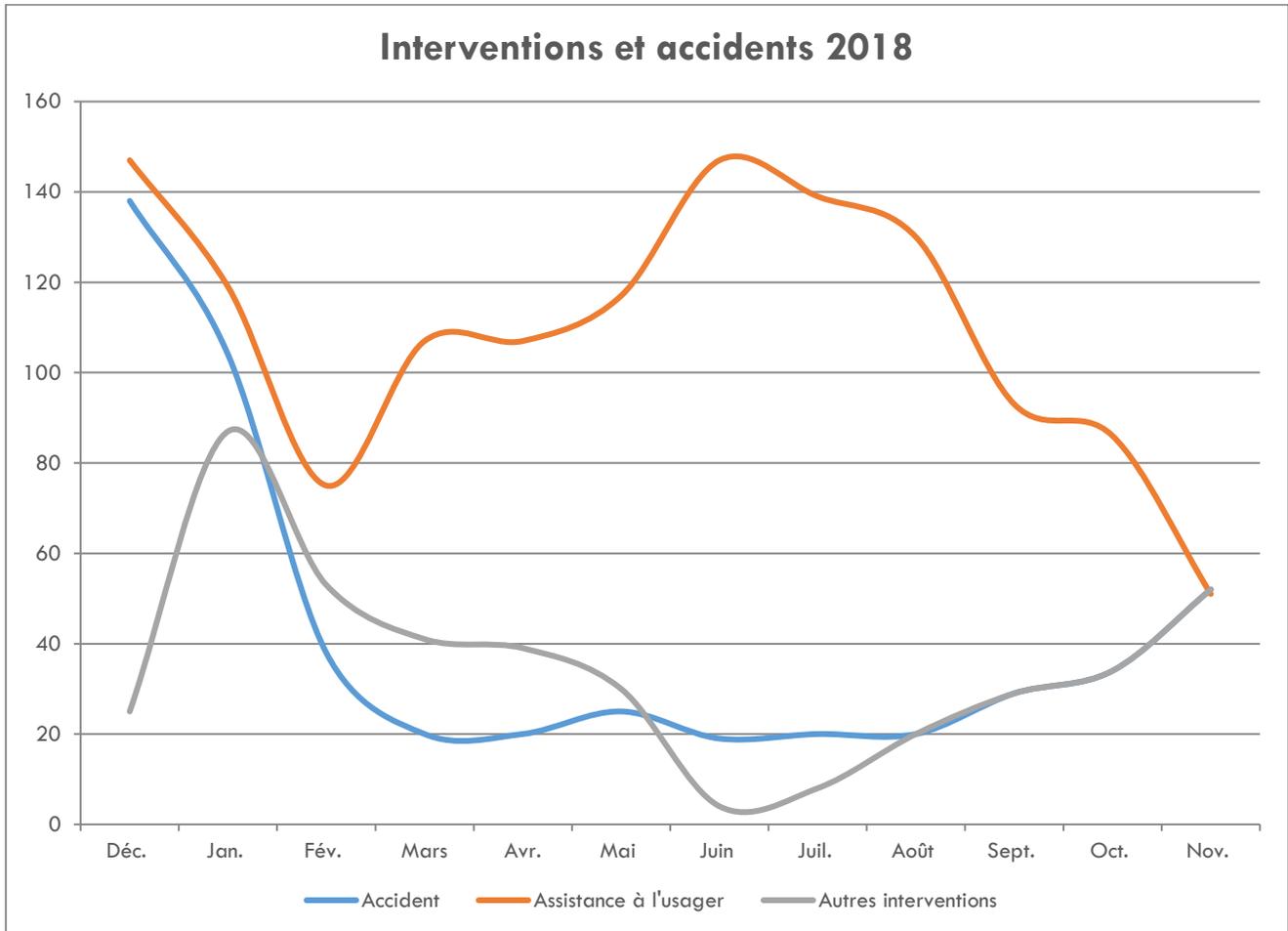
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN

4.1 Gestion de la circulation

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, A30 Express est responsable de la surveillance et de la gestion de la circulation sur son réseau. Ainsi, il lui revient de porter assistance aux usagers en cas d'accident, de panne ou tout autre incident. A30 Express est également responsable de maintenir un niveau de sécurité adéquat des voies de circulation et intervient donc régulièrement pour ramasser des débris, informer les usagers à l'aide d'une signalisation adaptée, etc.

Les tableaux et graphiques ci-dessous représentent l'ensemble des interventions menées par A30 Express dans le cadre de la surveillance et de la gestion de la circulation.

Interventions et accidents 2018			
Mois	Accident	Assistance à l'utilisateur	Autres interventions
Déc. 2017	138	147	25
Jan. 2018	104	119	87
Fév. 2018	38	75	53
Mars 2018	20	107	41
Avr. 2018	20	107	39
Mai 2018	25	117	30
Juin 2018	19	147	4
Juil. 2018	20	139	8
Août 2018	20	130	20
Sept. 2018	29	93	29
Oct. 2018	34	86	34
Nov. 2018	52	51	52
Total	519	1 318	422



4.2 Inspections

Afin de préserver un haut niveau de sécurité de l'autoroute 30, et conformément aux exigences de l'Entente de partenariat, A30 Express a la responsabilité d'inspecter l'ensemble des éléments qui constituent l'infrastructure. Selon les éléments à inspecter et le niveau d'exigences requis, les inspections sont effectuées à des fréquences différentes.

En 2018, A30 Express a réalisé les inspections suivantes :

- L'inspection annuelle de l'ensemble des structures;
 - Cette inspection est constituée d'une observation visuelle de l'intégralité de la structure et des éléments qui la composent, afin de détecter toute évolution anormale;
- L'inspection générale de 12 structures principalement situées entre Châteauguay et La Prairie;

- L'inspection générale de tous les portiques de supersignalisation de l'autoroute 30;
 - L'inspection générale est une inspection approfondie de chaque élément composant la structure qui inclut entre autres des relevés de mesures précises et qui sont ensuite intégrées à l'inventaire des structures du Ministère;
- Les inspections régulières de l'ensemble des équipements de la route (glissières, éclairage, drainage, signalisation, espaces verts, etc.).

A30 Express a aussi effectué deux relevés de l'état de l'ensemble de la chaussée de l'autoroute 30; un relevé effectué en été et un autre en hiver. Ces relevés permettent d'évaluer et de suivre l'évolution de l'adhérence, de l'orniérage et de la rugosité, afin d'assurer les niveaux de sécurité et de confort requis pour les usagers de la route.

4.3 Travaux

L'entretien courant (réparation de clôtures, réparation de glissières, enlèvement de graffiti, remplacement de la signalisation et de l'éclairage, nettoyage des structures, entretien des aménagements paysagers, réparations ponctuelles de l'asphalte) est effectué au besoin et dicté par les activités au plan quinquennal.

En complément de cet entretien récurrent, les travaux significatifs suivants et activités inscrites au plan quinquennal ont été réalisés en 2018 :

- Réhabilitation de la chaussée des ponts Saint-Louis, Chamberry, Pie XII, Madeleine-Parent, de l'échangeur A20/A30;
- Correction de la chaussée des bretelles des échangeurs de la Cité-des-Jeunes, du chemin du Canal et du chemin Saint-Jean;
- Réparation des joints sur la section de la chaussée en béton située entre les kilomètres 47 et 55 (à Saint-Constant);
- Fin des travaux relatifs à la Modification du ministre no. 19 sur les tronçons complémentaires (entre Châteauguay et La Prairie), soit la réalisation des bandes rugueuses, du marquage et la remise en état d'un bassin de sédimentation à Saint-Constant;
- Réparation du mur antibruit à la suite d'un accident de la route au niveau de la Sortie 13 (à Salaberry-de-Valleyfield);
- Réparation d'un nid-de-poule au Tunnel Soulanges; et
- Correction de la chaussée à plusieurs endroits afin d'améliorer l'indice de rugosité internationale (IRI) et l'orniérage.

5. SERVICE À LA CLIENTÈLE

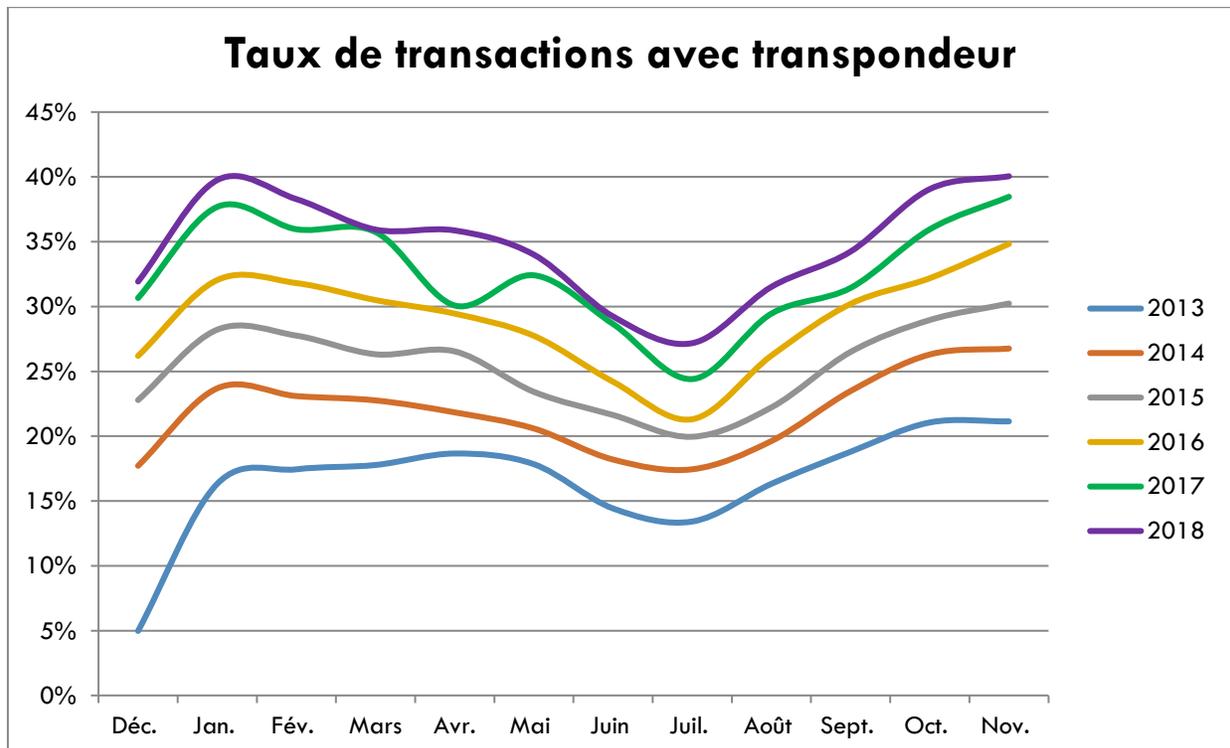
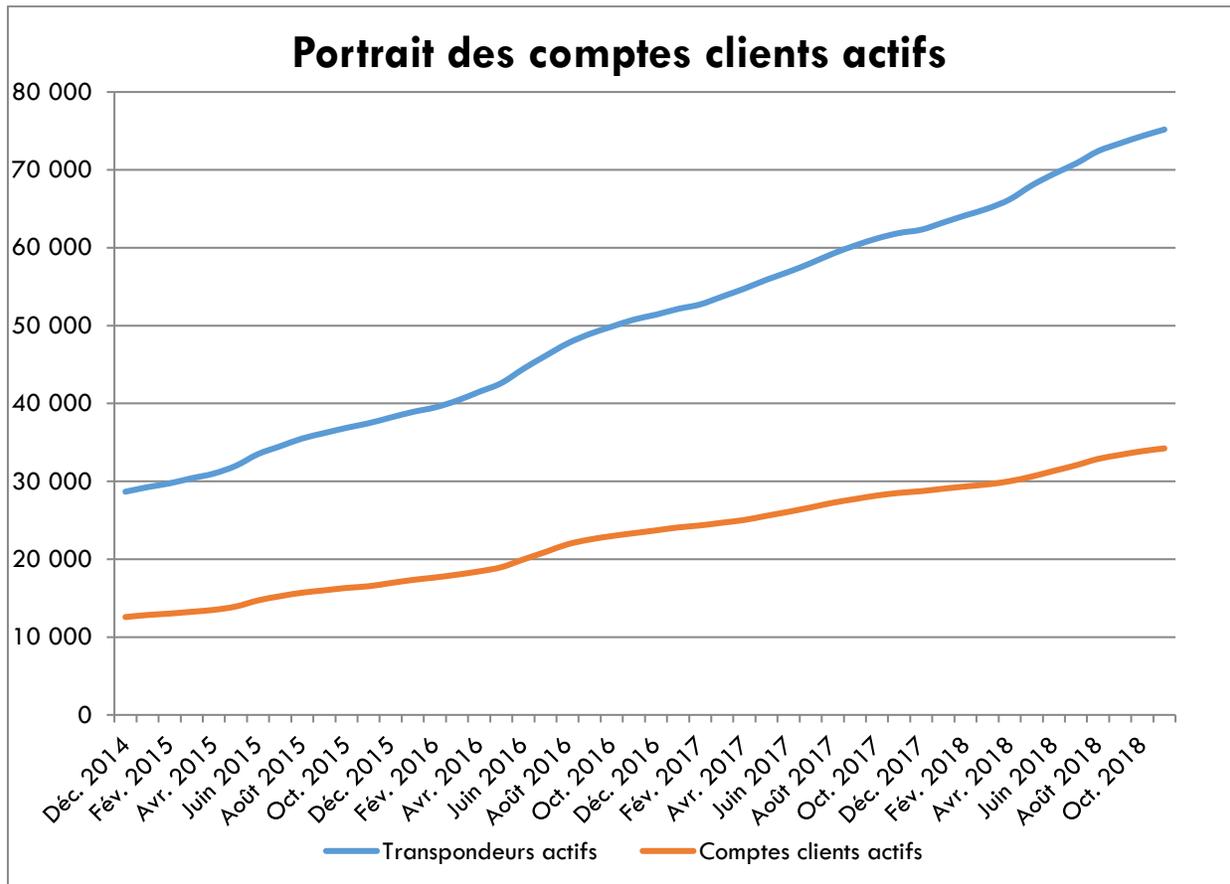
5.1 Portrait des comptes clients

En 2018, après six années d'exploitation, le nombre de transpondeurs actifs en circulation est d'environ 75 200, répartis parmi plus de 34 200 comptes clients. Ces chiffres sont en forte progression en comparaison avec 2017 (respectivement 62 000 transpondeurs actifs pour 28 500 comptes actifs à la fin de l'année d'exploitation, soit en novembre 2017).

Désormais, les transactions payées par transpondeurs représentent 34,4 % de l'ensemble des transactions au poste de péage de l'autoroute 30.

Les tableaux et graphiques suivants fournissent des données mensuelles relatives aux comptes clients.

Portraits des comptes clients 2018			
Mois	Transpondeurs actifs	Comptes clients actifs	Taux d'utilisation avec transpondeur
Déc. 2017	62 313	28 736	32%
Jan. 2018	63 240	29 054	40%
Fév. 2018	64 155	29 338	38%
Mars 2018	65 025	29 606	36%
Avr. 2018	66 203	30 011	36%
Mai 2018	68 002	30 614	34%
Juin 2018	69 485	31 343	29%
Juil. 2018	70 817	32 058	27%
Août 2018	72 407	32 878	32%
Sept. 2018	73 414	33 401	34%
Oct. 2018	74 351	33 875	39%
Nov. 2018	75 184	34 231	40%



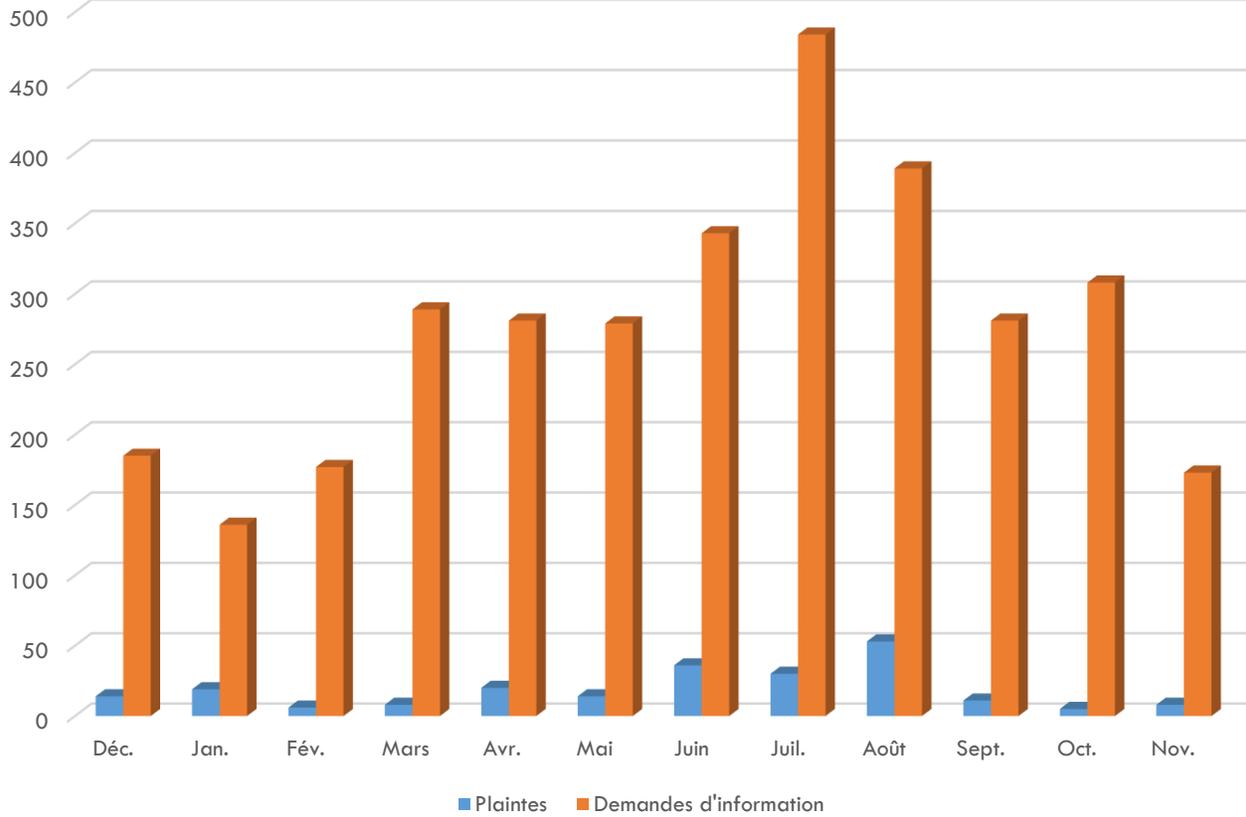
5.2 Plaintes

En 2018, A30 Express a reçu à son centre de service à la clientèle (en personne, par téléphone ou sur le site Internet www.a30express.com) 224 plaintes ainsi que 3 325 demandes d'information ou de commentaires. Ces communications portent sur des sujets aussi variés que les transpondeurs, le péage, l'entretien de la route et des espaces verts, les conditions de circulation, etc.

L'intégralité des plaintes et des communications est traitée et répondue dans un délai maximum de 48 h.

Plaintes et demandes d'information 2018		
Mois	Plaintes	Demandes d'information
Déc. 2017	14	185
Jan. 2018	19	136
Fév. 2018	6	177
Mars 2018	8	289
Avr. 2018	20	281
Mai 2018	14	279
Juin 2018	36	343
Juil. 2018	30	484
Août 2018	53	389
Sept. 2018	11	281
Oct. 2018	5	308
Nov. 2018	8	173
Total	224	3 325

Plaintes et demandes d'information 2018





Annexe 1

Grille tarifaire :

Grille tarifaire du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2018 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

TARIFS DE PÉAGE																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION EST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION OUEST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, Classes 1 à 5, tarif par essieu	2,10\$		2,10\$		2,10\$		2,10\$				2,10\$				2,10\$	
Catégorie A, Classes 6 et 7, tarif par essieu	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
Catégorie B, tarif par essieu	1,40\$		1,40\$		1,40\$		1,40\$				1,40\$				1,40\$	
Catégorie C, tarif par essieu	2,10\$		2,10\$		2,10\$		2,10\$				2,10\$				2,10\$	

PPAM: Période de pointe du matin

HPJ: Période hors pointe du jour

PPPM: Période de pointe du soir

HPS: Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2018 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS MENSUELS DE GESTION DE COMPTE APPLICABLES				
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte en ligne	0,00\$	0,00\$	0,00\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte par la poste	2,90\$	2,90\$	2,90\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par véhicule, pour les véhicules visés à l'article 4 du <i>Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé</i> (RLRQ, c. P-9.001, r. 3) qui sont dispensés du paiement du péage	2,90\$	2,90\$	2,90\$

Note : les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents frais d'administration mentionnés dans la présente grille tarifaire, si applicable.

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2018 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS DE RECOUVREMENT				
●	Frais pour le recouvrement du tarif de péage advenant le défaut de paiement du tarif de péage au poste de péage lors du passage sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 dans le cas où un délai supplémentaire de 48 heures est accordé pour effectuer le paiement	6,00\$	6,00\$	6,00\$
●	Frais de recouvrement par transaction pour chacun des refus de paiement de l'institution financière émettrice de la carte de crédit dans le cadre des réapprovisionnements automatiques	10,00\$	10,00\$	10,00\$
●	Frais de recouvrement si l'Usager fait défaut de réapprovisionner son compte-client et le solde du compte-client devient négatif suite au paiement des frais de gestion applicables	5,00\$	5,00\$	5,00\$

TAUX D'INTÉRÊT				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivants la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt annuel de 5% *		

* Ce taux d'intérêt annuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêts devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

Le directeur général de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c.



Marc Desserrières